

# MON GUIDE DES DÉCHETS



→ Le tri, simple comme un jeu d'enfants !



ECO  
EMBALLAGES



CLERMONT  
COMMUNAUTÉ

## Sommaire

4 La collecte des emballages  
et des papiers

6 La collecte des biodéchets

8 La collecte du verre

10 La collecte en déchetterie

14 La collecte des déchets de soins

15 Le circuit des déchets

16 Des réponses à vos questions

## Qu'y a-t-il dans nos poubelles ?

La poubelle d'un Français contient (en fonction du poids)

**29%**  
de déchets fermentescibles  
(déchets de préparations de repas,  
restes alimentaires, papiers souillés...),

**25%**  
de papiers et cartons,

**13%**  
de verre,

**11%**  
de plastique,

**4%**  
de textiles,

**3%**  
de métal

**15%**  
de déchets divers

Chaque ménage jette en moyenne 10 emballages par jour.

## Le tri dans l'agglomération, ça marche !



+ 61% depuis la mise en place de la collecte sélective !



+ 31% en 3 ans !



# Toujours plus pour le tri

Notre agglomération bénéficie d'un environnement d'exception que nous sommes soucieux de préserver. Dans cet objectif, Clermont Communauté organise la collecte et la gestion de nos déchets. Le tri sélectif est en œuvre sur l'ensemble des communes.

En l'espace de quatre ans, la quantité de déchets triés a progressé de plus de 60 %.

Vous triez, vous triez bien. Pour faire plus et mieux, Clermont Communauté a conçu ce petit guide pédagogique afin de répondre à toutes vos questions.

Il vous donne les clés du tri : quels emballages en carton ou en plastique déposer dans le bac de tri ? où déposer le verre ? les déchets de soins tels que les seringues et aiguilles ? les déchets verts ? et même, pour certains quartiers, les biodéchets (restes alimentaires) ?

Ce guide contient aussi des informations pratiques sur l'utilisation des bacs.

Dès aujourd'hui et pour demain, le geste du tri est essentiel.

Nous comptons sur vous pour protéger notre environnement.

**Serge Godard**

Président de Clermont Communauté

Maire de Clermont-Ferrand

Je dépose en vrac dans le bac à couvercle jaune ou



- les journaux, papiers et cartons
- les bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon
- les boîtes métalliques.



## CONSIGNE

Il est inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider. Les gros cartons vides et pliés peuvent être déposés à côté du bac ou du sac.



# des emballages et des papiers

## le sac jaune



### PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Jetée dans la nature, une bouteille en plastique mettrait 450 ans à se décomposer.  
Pensez au tri !



## Les exceptions



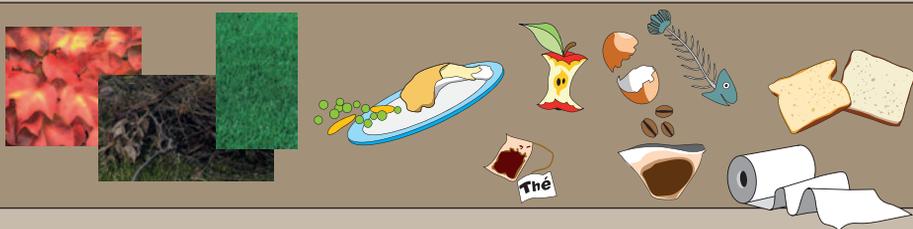
- les emballages salis ou contenant des restes,
- les emballages en plastique non recyclables

vont dans le bac de déchets non triés ou le sac noir.



Cette collecte se met progressivement en place dans les zones pavillonnaires de l'agglomération. Des bacs ou des sacs biodégradables sont distribués aux habitants pour effectuer ce tri.

### Je dépose en vrac dans le bac à couvercle marron ou

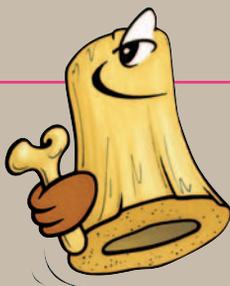


- **les déchets de préparations de repas**  
épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café et filtres, sachets de thé
- **les restes alimentaires**  
restes de repas, pain, croûtes de fromage, os, fruits et légumes abîmés
- **les papiers souillés**  
mouchoirs et serviettes en papier, essuie-tout, papiers et cartons souillés
- **les déchets verts (en petite quantité)**  
tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, branchages, sciures, copeaux.

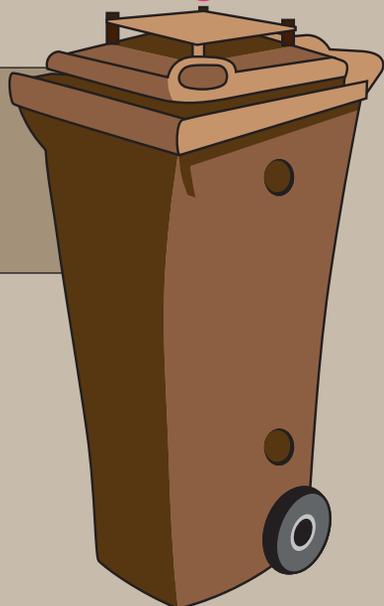


Pour faciliter le transport jusqu'au bac, j'utilise le seau dans ma cuisine.

# des biodéchets



## le sac biodégradable



**CONSIGNE**  
Les déchets verts  
en grande quantité  
doivent être apportés  
à la déchetterie.

### Les exceptions



- les couches culottes,
- les lingettes
- la litière

vont dans le bac  
de déchets non triés  
ou le sac noir.



# PRÈS DE MON DOMICILE

Je dépose dans le container à verre près de chez moi



- les bouteilles en verre
- les pots et bocaux en verre.



## CONSIGNE

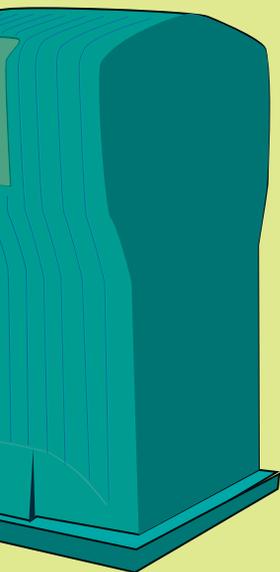
Les emballages en verre doivent être bien vidés et sans bouchon, capsule ni couvercle.

# la collecte du verre



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Jeté dans la nature,  
un bocal en verre mettrait  
plus de 4 000 ans à disparaître.  
Pensez au tri !



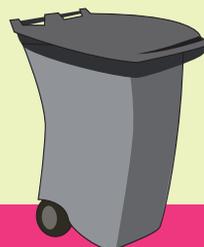
## Les exceptions

---



- les faïences, porcelaines  
ou céramiques,
- les vitres et miroirs

vont dans le bac  
de déchets non triés  
ou le sac noir.



# EN DÉCHETTERIE

J'apporte



GRAVATS



DÉCHETS  
VERTS



PNEUS



BOIS



CARTON



PILES



BATTERIES



HUILE  
MOTEUR

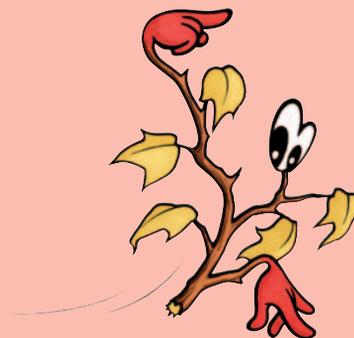


FERRAILLE



DÉCHETS  
ELECTRONIQUES

- les gravats
- les déchets verts
- les pneumatiques
- le bois
- le carton
- les piles
- les batteries
- l'huile moteur
- la ferraille <sup>1</sup>
- les déchets d'équipements électriques et électroniques <sup>1</sup>
- les déchets encombrants <sup>1</sup>
- les déchets toxiques <sup>1</sup>
- les boîtes de déchets d'activité de soins des particuliers <sup>1</sup>
- l'amiante liée <sup>2</sup>.



(1) sauf sur la déchetterie Nord-Est à Gerzat

(2) uniquement sur la déchetterie Centre à Clermont-Ferrand

## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Jetés n'importe où, ces déchets polluent l'eau, le sol et la vue.  
Pensez au tri !

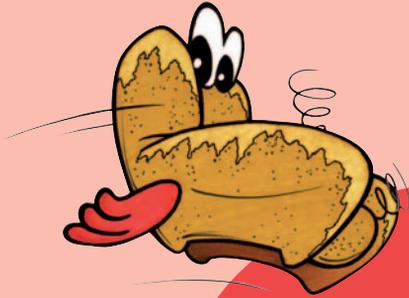
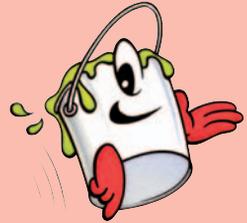
## Que sont les déchets toxiques ?

les acides (chlorhydrique, sulfurique, nitrique, acétique...), les bases (javel, soude, révélateurs photographiques, chlore...), les aérosols dangereux pour l'environnement (peintures, vernis, insecticides), le mercure (thermomètres médicaux, plomb liquide), les pâteux (enduits en poudre, colle pour carrelage, poudre d'étain), les peintures, colorants, vernis, cires, pâte à bois, les radiographies, les cartouches d'encre, les phytosanitaires (engrais, pesticides, désherbants, herbicides...), les solvants (white spirit, détergent, décapant, alcool à brûler...), les médicaments, l'huile de friture, les tubes à néon.



### CONSIGNE

Les récipients apportés doivent être fermés et en bon état d'étanchéité.



Un service d'enlèvement à domicile des objets encombrants est proposé aux personnes ne pouvant se rendre en déchetterie.

Une participation de 12 €/m<sup>3</sup> est demandée.

Pour plus de renseignements,  
contactez le Service Environnement au 04 73 74 31 00.

# EN DÉCHETTERIE

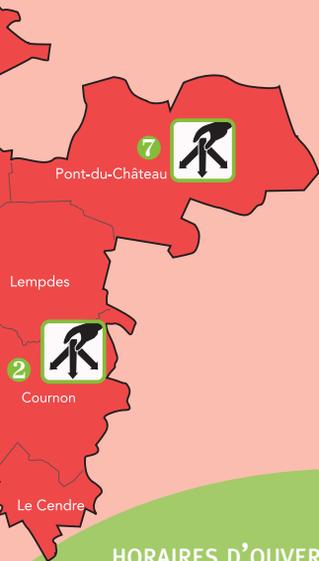
Les 7 déchetteries de Clermont Communauté sont réparties sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et ouvertes gratuitement aux particuliers.



déchetteries communautaires



- 1 Déchetterie Nord à Blanzat  
route de Sayat - tél. 04 73 87 63 50
- 2 Déchetterie Sud-Est à Cournon/Lempdes  
ancienne route de Lempdes - tél. 04 73 84 43 44
- 3 Déchetterie Nord-Est à Gerzat  
route de Cébazat - tél. 04 73 25 44 60
- 4 Déchetterie Centre à Clermont-Ferrand  
les Gravanches, rue Jacques-Mailhot - tél. 04 73 24 89 20
- 5 Déchetterie Sud à Romagnat  
rond-point Fernand-Forest - tél. 04 73 44 97 26
- 6 Déchetterie Sud-Ouest à Saint-Genès-Champanelle  
rd 96, route de Nadaillat, Theix - tél. 04 73 87 31 47
- 7 Déchetterie Est à Pont-du-Château  
rue de Dallet - ouverture été 2007



## CONSIGNE

Certaines associations caritatives récupèrent l'électroménager. Pensez à elles avant de vous débarrasser de votre vieille gazinière ou de votre téléviseur.

En cas de renouvellement, vous pouvez apporter votre vieux téléphone portable, électroménager ou ordinateur dans votre magasin. Une taxe pour le traitement est incluse dans le prix de vente de votre appareil neuf.

Les médicaments peuvent être rapportés chez votre pharmacien, et les piles chez leurs vendeurs.

## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h  
Les samedis et dimanches de 9h à 19h

(Sauf pour la déchetterie Sud-Ouest située à Saint-Genès-Champanelle : du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h)

Fermées les jours fériés.

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

50 apports gratuits par an pour les particuliers.  
Lors du premier dépôt, un justificatif de domicile est à présenter au gardien afin d'éditer une carte nominative. Celle-ci est envoyée par courrier dans un délai moyen de 2 mois.

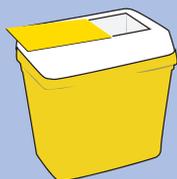
L'ensemble de ces mesures ne concerne pas les professionnels qui sont invités à contacter le service Environnement de Clermont Communauté.

# la collecte des déchets de soins

(D.A.S.R.I. = déchets d'activités de soins à risques infectieux)

Ce dispositif est réservé aux particuliers pour traiter leurs déchets de soins.

Les malades sont invités à récupérer gratuitement des conteneurs spécifiques dans les pharmacies situées sur le territoire de Clermont Communauté afin d'y déposer :



- **les déchets piquants et tranchants**

(seringues, aiguilles, lancettes)  
dans la petite boîte jaune



- **les déchets mous**

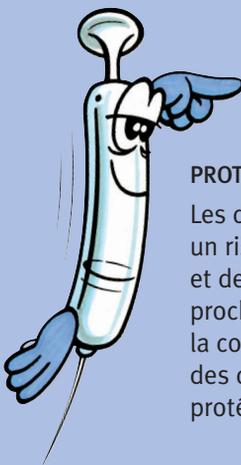
(cotons, compresses, pansements, gants, bandelettes, canules, poches, sondes)  
dans le bac en carton

Dans un délai maximum de trois mois, les emballages pleins sont à porter dans l'une des déchetteries communautaires, exceptée celle de Gerzat.

## CONSIGNE

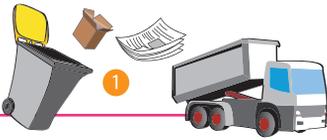
Les boîtes D.A.S.R.I. doivent être stockées à l'écart des sources de chaleur, dans un endroit ventilé et surtout hors de portée des enfants.

Les pharmaciens ne collectent pas les conteneurs.



## PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les déchets médicaux présentent un risque important d'infection et de contamination pour vos proches et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets. En les triant, vous protégez les autres !

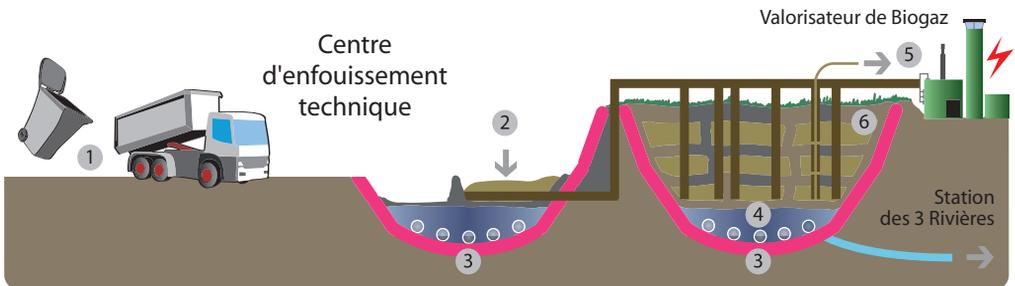


## Le circuit des déchets triés



- 1 Les déchets triés sont amenés au centre de tri.
- 2 Les corps creux (ayant contenu du liquide) et les corps plats (papiers, cartons) sont séparés mécaniquement.
- 3 Les déchets sont retriés manuellement, en fonction de leur composition.
- 4 Un aimant permet de récupérer les métaux ferreux.
- 5 Les matériaux sont envoyés en usines de recyclage, pour être valorisés.

## Le circuit des déchets non triés



- 1 Les déchets non triés sont transportés jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique de Puy-Long (CET).
- 2 Ils sont compactés et enfouis dans les casiers.
- 3 Une membrane de sécurité étanche, protège le sol des infiltrations.
- 4 Les lixivats (eaux polluées) sont captés et conduits à la station d'épuration des 3 Rivières, pour être traités.
- 5 La fermentation des déchets produit un gaz, qui est acheminé et transformé dans le valorisateur de Biogaz.
- 6 Une fois les casiers remplis, ils sont recouverts et revégétalisés.

# des réponses à vos questions

## Comment dois-je utiliser mon bac ?

→ Les déchets ménagers non triés doivent être conditionnés dans un sac avant d'être déposés dans le bac. Par contre, les bouteilles en plastique, le papier, le carton et les emballages métalliques doivent être mis en vrac dans le bac à couvercle jaune.

## Y'a-t-il un nettoyage des bacs ?

→ Des campagnes de désinfection sont organisées chaque année. Toutefois, le lavage régulier des bacs reste à votre charge.

## Que faire si mon bac a la roue, la cuve ou le couvercle cassé ?

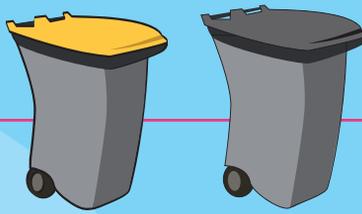
→ Il suffit de contacter le Service Environnement de Clermont Communauté pour que la réparation ou l'échange soit effectué.

## Que faire en cas de vol de mon bac ?

→ Clermont Communauté remplacera votre bac sur présentation d'une déclaration de vol effectuée auprès de la police municipale ou nationale ou de la gendarmerie.

## Que dois-je faire avant la collecte ?

→ Les bacs doivent être sortis pour la collecte et rentrés le plus tôt possible après le passage du camion. Ils ne doivent pas rester en permanence sur la voie publique. Si vous ne disposez pas de place suffisante pour les stocker, nous pouvons vous distribuer des sacs.



### Que faire si mon bac à couvercle jaune est trop petit ?

→ En compactant les bouteilles en plastique et en aplatissant les briques alimentaires et les cartons, vous réduisez leur volume. Si malgré cette opération, la place manque, contactez le Service Environnement de Clermont Communauté pour que votre bac soit remplacé par un plus grand.

### Comment recevoir des sacs supplémentaires ?

→ Les habitations ne pouvant pas stocker des bacs reçoivent des sacs. En dehors de la distribution annuelle, des livraisons exceptionnelles peuvent être effectuées sur simple appel téléphonique au Service Environnement.

### Comment connaître le container à verre le plus proche ?

→ En contactant le Service Environnement de Clermont Communauté ou en consultant la rubrique « environnement » de notre site internet.



### Y'a-t-il une méthode pour compacter les bouteilles ?

→ Pour être recyclés, les emballages doivent avoir une taille suffisante. Si une bouteille est trop compressée, elle ne pourra pas être recyclée. Ecrasez-les à plat (sur une table, par exemple) et rebouchez-les pour qu'elles ne se regonflent pas.

### Que se passe-t-il si je me trompe de bac ?

→ C'est tout le contenu du bac qui est pollué par les déchets non recyclables. Le contenu du bac n'est alors pas collecté.

# des réponses à vos questions

## Que signifie le point vert Eco-Emballages ?



→ Il indique que l'industriel qui a fabriqué le produit participe financièrement au programme de tri Eco-Emballages. Il ne signifie pas que l'emballage qui le porte est recyclable.

## Pourquoi faut-il trier ?

### → Pour la protection de notre environnement

Les déchets ménagers non triés sont enfouis au centre de Puy-Long. Grâce au tri des déchets, une partie peut être détournée vers les filières de recyclage.

### → Pour éviter le gaspillage des matières premières

Le recyclage consiste à fabriquer des produits à partir de déchets triés et évite de puiser dans nos ressources naturelles.

### → Pour économiser l'énergie

La réintégration des matériaux dans le processus de fabrication industrielle permet d'économiser des énergies.

### → Pour créer des emplois

La mise en place des collectes des déchets triés a permis de créer des emplois, ceux des ambassadeurs du tri chargés d'informer la population sur le tri, des opérateurs en centre de tri, des personnels de collecte des déchets triés.

Clermont Communauté emploie environ vingt personnes pour le bon déroulement des collectes des déchets triés.



Pour connaître les jours de collecte  
ou pour toute autre information  
Consultez le site internet

**[www.clermontcommunaute.net](http://www.clermontcommunaute.net)**

ou contactez

**le service Environnement de Clermont Communauté**

64-66 avenue de l'Union Soviétique – BP 231

63 007 Clermont-Ferrand cedex 1

Tél. 04 73 74 31 00

[environnement@agglo-clermont.fr](mailto:environnement@agglo-clermont.fr)

**Le bon réflexe :**  
**après le passage du camion,**  
**je rentre mon bac !**



**Service Environnement  
de Clermont Communauté**

64-66 avenue de l'Union Soviétique - BP 231  
63 007 Clermont-Ferrand cedex 1

tél. 04 73 74 31 00  
environnement@agglo-clermont.fr